

# CONTRAT DE MISE À DISPOSITION D'UNE MOTO OXYGENE PSA

AVRIL 2016



## DESCRIPTION DU VÉHICULE

KAWASAKI ER6N de 2006, préparée pour la piste, avec : commandes reculées, amortisseur Ohlins, freins Av double disques récepteurs Brembo Or 4 pistons, leviers articulés, fourche préparée, ligne d'échappement Akrapovic, poly pistes, et pneus sport, tableau de bord digital Alphano.

## ENGAGEMENT SECTION MOTO OXYGENE PSA

La section Moto OXYGENE PSA met à disposition de l'adhérent un véhicule soumis à un entretien régulier conforme aux prescriptions du constructeur, notamment en ce qui concerne les organes de sécurité. Ce véhicule répond aux normes de sécurité en vigueur pour une utilisation sur circuit conforme aux règles générales FFM pour les CT CNV 2016.

Le tarif de location de la moto à la journée est de 170€.

Eligibilité : être adhérent de la section Moto OXYGENE PSA, avoir le permis A ou le CASM, être âgé d'au moins 20 ans.

La section Moto s'engage à fournir la moto et ses consommables (pneus, plaquettes de frein, chaîne, essence, autres fluides). La section Moto assure la logistique du véhicule en le mettant à disposition du ou des adhérents directement sur le circuit.

Ne sont pas inclus dans le tarif :

- L'inscription à l'évènement et les frais associés. A voir avec l'animateur OXYGENE PSA.
- Les frais de bouche, de transport et d'hébergement de l'adhérent.

Vous trouverez en annexe l'attestation du contrat d'assurance N° 771537/C 001 contracté auprès de la Mutuelle des Motards. Les conditions générales sont consultables :

[http://www.mutuelledesmotards.fr/content/download/109465/537285/version/2/file/MUT\\_003\\_CG2roues-bdsec.pdf](http://www.mutuelledesmotards.fr/content/download/109465/537285/version/2/file/MUT_003_CG2roues-bdsec.pdf)

Vous trouverez en annexe un résumé des conditions d'assurance associées à votre adhésion à Oxygène PSA.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE MISE À DISPOSITION

1. Le locataire du véhicule OXYGENE PSA doit être adhérent à OXYGENE PSA pour l'année en cours. Le locataire adhérent devra fournir un dossier complet avant la date limite d'inscription à l'évènement. Le dossier sera alors visé et accepté par les responsables de la section Moto.

2. L'adhérent devra être titulaire du permis A en cours de validité et être âgé d'au moins 20ans le jour du roulage. . Ces documents seront à présenter obligatoirement lors de l'inscription et le jour de l'évènement. .Des cas particuliers pour les non détenteurs du permis A, et pour les adhérents de moins de 20ans pourront être étudiés pour rouler avec un CASM et une licence FFM.

En cas de non présentation le jour de la manifestation, le pilote ne pourra pas prendre la piste et ne pourra pas prétendre à un remboursement de la totalité des sommes engagées.

3. Une caution de 700€ sera demandée à l'adhérent pour garantir la restitution dans l'état initial du prêt.

4. En cas de dégradation :

- a. La caution sera conservée jusqu'au solde de la réparation.
- b. Il sera demandé à l'adhérent de participer à la réparation (recherche de pièce, démontage et remise en état). Si l'adhérent ne souhaite pas ou ne peut pas s'impliquer dans la remise en état de la moto, celle-ci sera mise en réparation chez notre garagiste partenaire. Au bilan de la remise en état, si le coût de réparation s'avère être inférieur à la caution, l'écart sera restitué à l'adhérent en échange d'un reçu. Si le coût de réparation s'avère être supérieur au montant de la caution, le chèque de caution sera encaissé dans sa totalité et la section moto prendra à sa charge les frais supplémentaires.

5. Si la moto, n'a pas subi de dégradation, la caution sera restituée en fin de journée après état des lieux du véhicule.

6. L'organisateur et les représentants de la section Moto OXYGENE PSA se réservent le droit d'intervenir à tout moment sur le déroulement de la journée si la situation l'exige :

- Incident mécanique sur la moto.
- Mauvais comportement en piste, dans les stands ou dans le paddock.

LOCATION KAWASAKI ER6N – Section moto OXYGENE PSA  
- Bulletin de réservation à remettre à l'animateur -

Nom :	
Prénom :	
Adresse personnelle :	
Date de naissance :	. . / . . / . . . .
Email :	
Téléphone :	
Permis A + la photocopie recto verso.	N°
N° CASM	
Chèque de 170€ de location	N°
Chèque de 700€ de caution	N°
Remarques	. . . . .

J'atteste prévenir OXYGENE PSA et annuler la location de la moto si mon permis de conduire A n'était plus valide le jour de l'évènement.

Je m'engage à respecter les conditions générales de location du contrat de mise à disposition d'une Moto OXYGENE PSA sans aucune réserve.

Le . . . / . . / . . . . .

Le locataire adhérent

SIGNATURE :

-----  
Date :

Visa d'acceptation du responsable de la section Moto OXYGENE PSA

# ANNEXES



270 Impasse Adam Smith  
CS 10100  
34479 Pérols cedex  
mutuelledesmotards.fr

N° de Sociétaire :  
771537/C 001

ASS OXYGENE PSA  
CHEZ M. COMBES  
21 RUE BANDEVILLE  
91410 ST CYR SOUS DOURDAN

**ATTESTATION**

Nous soussignés, Assurance Mutuelle Des Motards, attestons que  
ASS OXYGENE PSA domicilié CHEZ M. COMBES  
21 RUE BANDEVILLE  
91410 ST CYR SOUS DOURDAN  
a souscrit un contrat 771537/C 001 pour son véhicule KAWASAKI ER-6N  
immatriculé CS34428, numéro de série 016750  
pour la période du 19/03/2016 au 31/03/2016.

Les garanties du contrat sont acquises pour l'utilisation du véhicule assuré, par un  
conducteur autorisé sur circuit, sous réserve de validité du contrat et l'encaissement  
des primes.

Les garanties s'exercent dans les limites prévues aux Conditions Générales et  
Particulières du contrat.

Nous excluons notamment les dommages survenus au cours d'épreuves, courses, rallies  
ou compétitions (ou de leurs essais) soumis à l'autorisation préalable des pouvoirs  
publics lorsque le conducteur autorisé y participe en tant que concurrent, organisat-  
eur ou préposé de l'un d'eux.  
Par ailleurs, sont notamment exclus de la garantie corporelle, les dommages résultants  
de la participation à des paris ou défis que pourrait subir le conducteur.

Fait à PÉROLS Le 18/03/2016

Voire mutuelle

ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS  
270 Impasse Adam Smith - CS 10100  
34479 PÉROLS Cedex  
04 67 80 88 79

1. DATE D'ÉMISSION DU CERTIFICAT D'ASSURANCE  
2. N° D'ASSURANCE  
3. N° D'IMMATRICULATION  
4. COULEUR DE LA CARROSSERIE  
5. MARQUE  
6. TYPE DE VÉHICULE  
7. N° DE LA CARTE GRUE  
8. N° DE LA CARTE VERT  
9. N° DE LA CARTE BLEUE  
10. N° DE LA CARTE ROUGE  
11. N° DE LA CARTE ORANGE  
12. N° DE LA CARTE VIOLETTE  
13. N° DE LA CARTE JAUNE  
14. N° DE LA CARTE VERDE  
15. N° DE LA CARTE ROSE  
16. N° DE LA CARTE BRUN  
17. N° DE LA CARTE GRIS  
18. N° DE LA CARTE NOIR  
19. N° DE LA CARTE BLANC

ASS OXYGENE PSA  
CHEZ M. COMBES  
21 RUE BANDEVILLE  
91410 ST CYR SOUS DOURDAN

771537 C 001

19/03/2016 30/04/2016

CS - 344 - JE

B KAWASAKI

Cher(e) Sociétaire,

Vous trouverez ci-joint votre attestation d'assurance internationale (carte verte).

Nous vous rappelons que la législation vous impose :

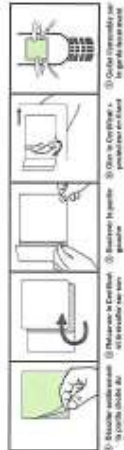
- de la présenter à tout contrôle de police
- d'apposer le certificat d'assurance de manière visible sur le garde-boue ou le pare-brise.

Nous vous souhaitons bonne route !

VOTRE MUTUELLE

Merci de nous signaler toute erreur dans les informations vous concernant.

**VÉHICULE À DEUX-ROUES**



**VÉHICULE AUTOMOBILE**



# RÉSUMÉ DES GARANTIES DE L'ASSURANCE

INCLUSE DANS L'ADHÉSION OXYGÈNE PSA



## Garantie Responsabilité Civile

Cette garantie a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que peuvent encourir les adhérents en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers dans l'exercice des activités de l'association.

## Garantie Individuelle Accident

Les adhérents de l'association bénéficient des garanties suivantes en cas d'accidents corporels survenant à l'occasion des activités déclarées :

GARANTIES	MONTANTS
Capital décès	50.000 €
Infirmité Permanente Partielle (totale ou partielle)	65.000 € (selon barème accident du travail)
Indemnités journalières réservées aux salariés PSA	31 €/jour avec franchise de 45 jours
Frais médicaux	3.500 €
Frais de recherche	1.000 € par sinistre

**Période de couverture :** l'ensemble des garanties proposées sur la base de validité de l'adhésion, c'est-à-dire de la date de votre adhésion à Oxygène PSA jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

## Garantie Assistance

Pour votre tranquillité lors de vos déplacements organisés dans le cadre d'Oxygène PSA, une garantie d'assistance proposant les prestations suivantes est incluse :

### Assistance/Rapatriement (frais réels)

- ✓ Envoi d'un médecin sur place
- ✓ Rapatriement médical
- ✓ Retour des autres bénéficiaires en cas de rapatriement de l'un des leurs
- ✓ Retour des enfants de moins de 15 ans
- ✓ Rapatriement du corps en cas de décès
- ✓ Prolongement de séjour suite à accident ou maladie
- ✓ Visite d'un proche en cas d'hospitalisation de plus de 6 jours
- ✓ Retour anticipé en cas de décès ou hospitalisation d'un proche
- ✓ Chauffeur de remplacement
- ✓ Envoi de médicaments à l'étranger
- ✓ Informations et conseils médicaux
- ✓ Transmissions de messages urgents
- ✓ Assistance Voyage

### Assistance juridique à l'étranger

- ✓ Avance de caution pénale (15.250 € par événement)
- ✓ Frais d'avocat (3.050 € max. par événement)

### Assurances

- ✓ Frais de recherche et de secours (1.800 € par personne et par événement)
- ✓ Remboursement des frais médicaux à concurrence de 15.250 € (pour les USA, Canada, Japon et l'Australie le plafond est porté à 152.500 €)
- ✓ Assurances bagages (750 € par bénéficiaire et par voyage)

## Vos contacts

### HEUZÉ ASSURANCES

2 rue de la Goutais  
35136 Saint-Jacques de la Lande  
Tél. : 02 99 83 07 07 / Fax : 02 99 93 07 00

**Assistance 24h/24 et 7 jours/7**

**Pour plus de détail, la notice d'information est disponible auprès d'Oxygène PSA.**

*Ce document est non contractuel. Seule la notice d'informations constitue un document contractuel.*

Garanties souscrites auprès de :

**L'EQUITE ASSURANCES** : société anonyme au capital de 18 469 320 € - RCS Paris B 572 084 697 000 59

Siège Social : 7 Boulevard Haussman – 75 442 PARIS CEDEX 09. Entreprise régie par le Code des Assurances

**AXA ASSISTANCE France IARD** : société anonyme au capital de 26.840.000 € - 311 338 339 R.C.S Nanterre

Siège social : 12 bis, rue des Frères Voisins 92130 Issy les Moulineaux